Livret d'accueil

GROUPE DE SANTE CLINI FUTUR

SODIA

Centres de dialyse de la Réunion

Sommaire

Bienvenue 2
- Bienvenue au Groupe de Santé CLINIFUTUR 2
- Bienvenue à la Société de Dialyse 3

Présentation et missions 4
- Nos centres de dialyse 4
- Notre site internet 5
- Les Commissions de soins 6

Formalités administratives 8
- Votre admission 8
- Les formalités de sortie 8
- La couverture sociale 8
- Les frais de transport 9
- Les vacances 9
- Le secrétariat médical 9

Votre prise en charge 10
- Présentation de l'équipe 10
- Horaires de prise en charge 11
- Vos prestations hôtelières 12
- Vos séances d'hémodialyse 13

Règles de vie en centre 14
- Les Droits des personnes hospitalisées 14
- Règles de vie 16
- Les Chartes 18

Informations utiles 20

GROUPE DE SANTE CLINIFUTUR

Bienvenue

dans un établissement du Groupe de Santé CLINIFUTUR

*L'activité des établissements place le groupe de santé CLINIFUTUR parmi **les 10 premiers groupes d'hospitalisation privés français**, ce qui en fait un acteur majeur de santé publique au sein de l'océan indien. Par ailleurs, CLINIFUTUR fait parti du **Groupement Coopératif Santé Cité (GCSC)** qui regroupe des établissements indépendants.*

***CLINIFUTUR** rassemble de nombreuses disciplines obstétricales, médicales, chirurgicales et de soins de suite et réadaptation et des centres de dialyse.*

La santé doit être prise en charge par des professionnels qui évoluent à la pointe des technologies modernes pour offrir des soins de qualité, dans le respect de la sécurité.

C'est dans cette démarche professionnelle rigoureuse et performante que le Docteur Michel DELEFLIE a associé, au sein du Groupe de Santé CLINIFUTUR, plusieurs établissements:

- Clinique Sainte-Clotilde
- Clinique Saint-Joseph
- SODIA Société de dialyse
- Clinique Jeanne d'Arc - Orchidées
- Clinique de la Paix
- MAYDIA Centres de dialyse
- Clinique Saint-Vincent
- Clinique Sainte-Geneviève
- Clinique Sainte-Isabelle

Bienvenue

à la Société de Dialyse

Chers patients,

Votre état de santé vous amène à recourir aux services des centres d'hémodialyse SODIA/MAYDIA. Fort de notre expérience nous savons que cette nouvelle étape est souvent génératrice d'interrogations. Sachez que la Direction, le personnel soignant, hôtelier et administratif sont mobilisés autour de vous et à votre disposition pour que ce moment important dans votre vie soit une étape réussie.

Ce livret est rédigé à votre intention. Il vous apportera toutes les informations et conseils qui faciliteront vos démarches lors de votre séjour. Si vous avez besoin d'explications ou d'informations complémentaires, n'hésitez pas à interroger les soignants, en particulier le cadre de santé du centre dans lequel vous êtes suivi.

*Nous nous engageons à vous garantir des soins d'**excellence** dans un environnement de **qualité** avec une **exigence** d'accueil et d'attention sans cesse renouvelée ! Pour nous aider dans notre démarche n'hésitez pas à nous faire part de vos observations, suggestions et critiques dans le cahier de doléance mis à votre disposition.*

Nous vous remercions encore pour votre confiance.

Jeanne LOYHER
Directrice Régionale
SODIA

Présentation et Missions

NOS CENTRES DE DIALYSE

La Société de Dialyse met à votre disposition deux centres sur la Réunion :

- **Centre de dialyse SODIA NORD DELPRA sur le site de la Clinique Sainte-Clotilde**
- **Centre de dialyse SODIA OUEST JEANNE D'ARC sur le site de la Clinique Jeanne d'Arc (commune du Port)**

La Société de Dialyse est associée à la SELARL de néphrologie et de Dialyse pour la surveillance médicale, le suivi de vos soins, le respect de leurs prescriptions, nécessaires à vos séances d'hémodialyse ainsi que la gestion des dossiers de faisabilité de la transplantation.

Nos centres d'hémodialyse assurent également la prise en charge et l'accueil de patients en **repli centre lourd** ainsi que des patients en vacances à l'île de la Réunion.

NOS HORAIRES D'OUVERTURE

Nos centres sont ouverts :
Du lundi au Samedi
de 5H30 à 22H30

NOTRE SITE INTERNET

www.clinifutur-dialyse.com

SODIA

la vie nous inspire

SODIA - Dialyse Réunion

Etablissement de santé privé, certifié par la Haute Autorité de Santé
Activité de Dialyse et de Néphrologie

Actualités **14 Avril 2016**

Inauguration : L'inauguration du nouveau centre Nord Delpra, centre de dialyse de standard international, a eu lieu le 07 Avril dernier, dans les locaux de l'ancien Labosip...

En savoir plus...

SODIA | NOS CENTRES | ESPACE PATIENT | QUALITE | NOUS REJOINDRE | CONTACT | MAYDIA

Présentation

Edito de Jeanne Loyher

Les équipes SODIA

Présentation

En Juillet 1985, le service de néphrologie et d'hémodialyse de la clinique Sainte-Clotilde ouvre pour la première fois ses portes, répondant à des besoins importants dans la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique.

Pionnière dans ce domaine, et en collaboration avec le Dr GENIN, la clinique allait également l'être par la réalisation des premières greffes rénales à la Réunion.

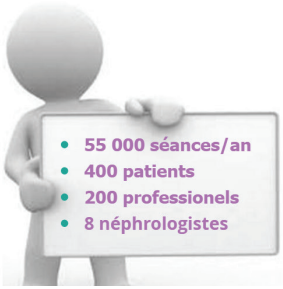

LES COMMISSIONS DE SOINS

COMMISSION DES USAGERS (C.D.U)

La CDU est chargée de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches ainsi que de la prise en charge.

Vous disposez de nombreux moyens pour vous aider à trouver une solution aux éventuels problèmes que vous aurez pu rencontrer lors de vos séances : **une rencontre avec les cadres de soins, le questionnaire de satisfaction et le registre des réclamations et plaintes.**
D'autre part vous pouvez, en cas de problème majeurs, adresser une lettre à la direction afin de saisir la CDU de l'établissement ou contacter un représentant des usagers. La liste des membres de la CDU est disponible au chapitre « Informations utiles » de votre livret.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

Le Groupe de santé CLINIFUTUR et la société de dialyse initient, pilotent et soutiennent une politique qualité qui s'appuie sur une gestion de la qualité et de prévention des risques.

Dans un objectif d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, notre établissement s'est engagé dans la démarche ISO 9001. De plus, tous les 4 ans, chaque établissement fait l'objet d'une visite par des experts visiteurs de la Haute Autorité de Santé, afin d'établir son niveau de conformité aux critères de qualité et de sécurité des soins.

Les résultats des procédures d'évaluation de la qualité des soins sont visibles dans les différents centres sur les panneaux d'affichage à votre attention.

COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA DOULEUR (C.L.U.D.)

Vous avez mal, parlez-en.

"Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée…" Article L.1110-5 du code de la santé publique. N'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant, vous aiderez les médecins à mieux vous soulager.

Le CLUD a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en œuvre d'actions dans ce domaine.

LE COMITÉ DE VIGILANCE ET VEILLE SANITAIRE

À pour objectif la détection d'évènement de santé indésirable dans les plus brefs délais.

Parmi les vigilances, on retrouvre la sécurité transfusionnelle. Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadrée par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et Hémovigilance.

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE D'HYGIÈNE (EOH)

L'établissement est doté d'un comité de lutte chargé de prévenir les infections nosocomiales, d'engager des actions et de les évaluer périodiquement. Un programme annuel est décidé, évalué et transmis aux autorités sanitaires.

Formalités administratives

VOTRE ADMISSION

Votre admission est faite lors de la première séance de dialyse au secrétariat médical de votre centre.

Nous comptons sur votre collaboration pour nous fournir les documents suivants :

- **Votre carte d'identité**
- **Votre attestation de carte vitale ou votre prise en charge au titre de la couverture maladie universelle**
- **Votre carte d'adhérent à une mutuelle**
- **Pour les ressortissants étrangers : une prise en charge de la DRASS**

LES FORMALITÉS DE SORTIE

Après votre séance de dialyse : pas de formalité de sortie ni de démarche à accomplir, vous rentrez à votre domicile ou lieu de résidence.

LA COUVERTURE SOCIALE

Les soins et les traitements liés à l'insuffisance rénale chronique sont pris en charge à 100%. Les frais de traitement sont directement facturés par le centre à votre caisse après que vous ayez donné votre accord signé.

LES FRAIS DE TRANSPORT

Votre transport sera pris en charge, en totalité, par la caisse primaire d'assurance maladie. Il se fera en taxi, VSL ou ambulance sur prescription médicale en fonction de votre état de santé. Vous avez libre choix de votre transporteur.

LES VACANCES

L'hémodialyse est tout à fait compatible avec les vacances. Vos traitements peuvent se poursuivre dans un centre proche de votre lieu de vacances. Votre dossier sera transmis au centre d'accueil que vous aurez choisi. Un accord de votre caisse de sécurité sociale est indispensable pour tout séjour à l'étranger.

LE SECRÉTARIAT MÉDICAL

Les secrétaires médicales sont à votre disposition pour toutes les formalités administratives :

SODIA NORD :

Lundi, Mardi et Jeudi de 7H00 à 16H00
Mercredi de 7H00 à 15H30 ;
Vendredi de 7H00 à 16H00
Tél. Secrétariat : 0262.48.21.35

SODIA OUEST :

Lundi au Vendredi de 7H30 à 16H00

Tél. Secrétariat : 0262.42.43.66

Votre prise en charge

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Pour votre prise en charge dans les centres de dialyse, une équipe pluridisplinaire de professionnels à votre écoute, vous accueille et vous accompagne durant vos séances.

Elle comprend :

Les médecins néphrologues,
à temps plein, assurant la responsabilité médicale des services et un suivi individualisé et continu des patients

Les cadres de santé :
- Une coordinatrice des soins
- Une responsable de centre

L'équipe soignante :
- Les infirmiers diplômés d'état
- Les aides-soignants
- Infirmiere Hygiéniste
- Infirmière référente Douleur et Education Thérapeutique Personnalisée

L'équipe technique :
- Biomédical, maintenance et agents

L'équipe paramédicale :
(coordonnées affichées en salle d' attente)
- Une psychologue
- Une assistante sociale
- Une diététicienne

Le service social :
les missions et les coordonnées du service social seront affichées en centre

HORAIRES DE PRISE EN CHARGE

Le schéma classique de la prise en charge de la dialyse comporte 3 séances hebdomadaires se déroulant :

Lundi, Mercredi, Vendredi ou **Mardi, Jeudi et Samedi**

De manière exceptionnelle, ce rythme pourra être modifié, uniquement sous stricte responsabilité médicale.

Trois plages « horaires » vous seront proposées en fonction de l'éloignement de votre domicile du centre et des possibilités techniques. Les plages horaires qui vous seront attribuées devront être respectées sauf circonstances exceptionnelles.

Ces plages horaires sont les suivantes : **6h00, 11h30 et 17h00.**

Les accès dans les unités sont prévus à heures fixes.
Le choix de vos horaires et de vos jours de dialyse se fera avec le surveillant en fonction de la possibilité du service.

En cas d'impossibilité d'assister à votre séance **ou de retard**, merci d'avertir le service au plus tôt en appelant la salle de soins de votre centre de référence.
Pour toute demande particulière entrainant **la modification momentanée ou définitive des horaires** de vos séances, n'hésitez pas à en **parler au cadre de santé**, qui s'efforcera de satisfaire au mieux votre requête.

VOS PRESTATIONS HÔTELIÈRES

Pour votre confort, nous mettons à votre disposition :

- Des lits à position réglable
- Des téléviseurs écran plat avec casque audio et lecteur USB
- Notre système de climatisation
- Un accès wifi
- Des vestiaires

VOTRE ALIMENTATION

L'insuffisance rénale chronique nécessite une bonne connaissance des besoins alimentaires et des éventuelles restrictions.

Une diététicienne spécialisée pourra sur demande vous accompagner et vous conseiller sur le régime alimentaire qui vous conviendra le mieux. Vos collations et repas seront adaptés afin de correspondre à vos goûts et croyances.

VOS SÉANCES D'HÉMODIALYSE

Installation

Le moment venu, le personnel d'hémodialyse vous invitera à entrer dans l'unité de soin et participera à votre pesée, qui est un élément essentiel pour la programmation de votre dialyse. Lors de chaque séance, il est important de signaler au néphrologue tout problème ou évènement survenu depuis votre dernière dialyse.

Lors de vos séances de dialyse, une tenue vestimentaire confortable est conseillée, avec des manches amples, non serrées. Pour la précision de votre pesée, il est important que vous portiez des vêtements similaires d'un jour à l'autre.

Consultation de néphrologie

Une consultation externe de néphrologie fonctionne du lundi au vendredi sur rendez-vous.
Une visite médicale est assurée pendant la séance de dialyse par le médecin néphrologue responsable de la séance. Vous pouvez également prendre rendez-vous pour une consultation médicale en dehors de vos séances.

Le médecin pourra rencontrer votre famille sur rendez-vous.

Règles de vie en centre

LES DROITS DES PERSONNES HOSPITALISÉES

VOTRE DOSSIER MÉDICAL

Tenue et accès à votre dossier (Lois du 17 juillet 1978 et du 04 mars 2002)

Les informations relatives au traitement, aux soins et aux examens sont rassemblées dans un dossier personnalisé, en partie informatisé et dont le contenu est couvert par le secret médical. Le dossier est conservé par l'établissement selon la réglementation en vigueur.

Demande de dossier

Vous pouvez à tout moment demander à prendre connaissance de votre dossier médical, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la direction de votre centre de dialyse. Vous pouvez soit consulter votre dossier sur place, soit en recevoir une copie par courrier. Dans ce cas, les frais de copie et d'envoi vous seront facturés.

En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Sauf opposition de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre consultation ou de votre hospitalisation, pourront faire l'objet d'un enregistrement informatique réservé exclusivement à la gestion de toutes les données administratives et médicales ainsi qu'à l'établissement de statistiques (article L710-6 du code de la santé publique). Il vous est possible d'accéder à vos informations et de les rectifier.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, faire une déclaration écrite, appelée « directives anticipées » afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, à ce moment-là, en capacité d'exprimer sa volonté.

LA PERSONNE DE CONFIANCE

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, il vous est possible de désigner une personne de confiance (parent, ami, médecin traitant), librement choisie par vous et en qui vous avez toute confiance. Celle-ci vous accompagne tout au long des soins et des décisions à prendre pendant votre séjour. Cette désignation se fait par écrit, elle est révocable à tout moment. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

REGLES DE VIE

RESPECT DES RÈGLES D'ORGANISATION INTERNE DU CENTRE

Pour le bon déroulement des séances, il vous est demandé d'en respecter les horaires, de nous prévenir en cas de retard ou d'absence et de respecter la tranquillité et le travail de tous.

HYGIÈNE

Afin de prévenir tout risque d'infection, nous vous demandons de respecter les règles et recommandations en matière d'hygiène, notamment le lavage des mains et du membre porteur de l'abord vasculaire. En cas de doute, n'hésitez pas à signaler aux équipes soignantes ou à votre médecin les symptômes ou manifestations anormales.

INTERDICTION DE FUMER

Pour la sécurité de tous, il est interdit de fumer dans les locaux, conformément à la réglementation en vigueur.

SÉCURITÉ INCENDIE

Toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie doivent être respectées. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les lieux communs. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé.

TÉLÉPHONES PORTABLES

En raison des risques d'interférences avec les dispositifs médicaux, il vous sera demandé d'éteindre vos téléphones mobiles dès votre arrivé au sein du service.

DÉTENTION ILLICITE

La détention d'armes blanches ou à feu, de substances illicites, d'alcool ou de toute autre matière dangereuse ou inflammable est interdite.

COMPORTEMENT

Toute agression physique ou verbale envers le personnel – ainsi que l'exhibition d'armes – est passible de poursuites judiciaires (art. 433-3 et 222-8 du code pénal).

EFFETS PERSONNELS

Nous vous conseillons de ne pas amener d'objets de valeur lors de vos séances, la société de dialyse ne peut être tenue responsable en cas de perte, vol ou dégradation.

LE SILENCE

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Nous vous demandons de le respecter pendant les séances de dialyse.

LES CHARTES

CHARTE DU PATIENT HÉMODIALYSÉ

CHARTE
DE LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS INSUFFISANTS RENAUX CHRONIQUES

Cette charte rédigée conjointement par la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP) et le Syndicat des néphrologues libéraux (SNL) a pour objectif de réaffirmer nos engagements relatifs à la prise en charge des patients insuffisants rénaux chroniques (IRC).Elle engage collectivement les établissements, équipes médicales et de soins sur la qualité des soins et l'accompagnement proposé aux patients, le tout étant sans reste à charge pour les Patients dans l'ensemble leur parcours de soins néphrologique.

1. **Optimiser les parcours de soin et de vie**

2. **Le dispositif d'annonce et d'information des patients**
L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à proposer à chaque patient, tout au long de son parcours un dispositif d'annonce et d'information .
L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à apporter aux patients une information complète, précoce et objective .

3. **L'accès à la transplantation**
L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à promouvoir la transplantation comme traitement de première intention de **l'insuffisance rénale** terminale pour les patients qui peuvent en bénéficier

4. **Autonomie**
L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à favoriser l'autonomie du traitement des patients qu'ils prennent en charge.

5. **Qualité de la dialyse** (respect des recommandations de bonne pratiques et évaluations)
L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à respecter les recommandations de bonne pratiques, telles que définies dans les référentiels nationaux et internationaux

6. **Durée, fréquence, technique et personnalisation de la dialyse**
L'établissement s'engage à mettre à disposition de l'équipe médicale **les moyens suffisants afin d'assurer la qualité du** traitement

7. **Relations soignés-soignants et bientraitance**
L'établissement et l'équipe médicale s'engagent à promouvoir une culture de la bientraitance et la qualité de la relation soignant–soigné

8. **Satisfaction des patients**
L'établissement s'engage à effectuer sur une base au moins annuelle une évaluation anonyme de la satisfaction des patients et d'en communiquer les résultats.

9. **Lutte contre la douleur**
L'établissement s'engage à lutter contre la douleur des patients dialysés, conformément au contrat d'engagement contre la douleur.

10. **Confort**
L'établissement s'engage à veiller au confort des patients durant les séances de dialyse

11. **Hygiène**
L'établissement s'engage à assurer la propreté des locaux et de ses équipements, à respecter les procédures de lutte contre les infections nosocomiales et à former régulièrement ses équipes soignantes sur ce sujet

CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE AGÉE EN SITUATION DE HANDICAP OU DE DÉPENDANCE

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie
Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie
Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collec tif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle
Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches
Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus
Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité
Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience
Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie
La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps
Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants
Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie
Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir
La recherche multidisciplina ire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable
Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information
L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Ce document est disponible sur: *social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte_2007_affiche-2.pdf*

Informations utiles

Vous trouverez annexé à ce livret des informations complémentaires à votre prise en charge.

Nous vous remercions d'avoir choisi les centres de dialyse SODIA, établissements du Groupe de Santé CLINIFUTUR.

MEMBRES DE LA COMMISSION DES USAGERS

- **Mme Jeanne LOYHER**, Président
- **Mme Laetitia PAÜS**, Secrétaire
- **Dr Anabelle BAILLET**, Médiateur médical
- **Dr Michel FEN CHONG**, Médiateur médical suppléant
- **Mme Anne LEFEBVRE**, Médiateur paramédical
- **Mr Philippe MORVAN**, Médiateur paramédical suppléant
- **Mme Marie-Claire RIVIERE,** Représentant des Usagers, association ligue contre le cancer
- **Mme Hélène LÉONARD,** Représentant des Usagers Suppléant, association ligue contre le cancer
- **Mme Véronique MINATCHY,** Représentant des Usagers, association le LIEN
- **Mme Hughes HOAREAU,** Représentant des Usagers, Suppléant, association FNAIR

Si vous souhaitez joindre un membre du CDU
Merci de contacter son secrétariat au 0262 52 83 72 ou par mail à
direction.dialyse@clinifutur.net

ASSOCIATIONS BENEVOLES

- **Association Aide à la Réinsertion des Malades**
0262 30 93 40
- **Association Comité Régional d'Éthique Réunion**
0262 34 08 03
- **ADGR: Association des dialysés et greffés de La Réunion**
Mme Claudine LIEME: 0692 43 46 40
- **ANPPA: Association Nationale Prévention en Alcoologie et Addictologie**
0262 30 22 93
- **Association Prévention Suicide**
0262 35 69 38
- **ARDPMMHE: Association Réunionnaise Dépistage et Prévention Maladie Métabolique et Handicap de l'Enfant**
0262 20 13 29
- **ASR: Association Sourds de La Réunion**
0262 21 06 05
- **CISS: Collectif Interassociatif Sur la Santé**
0692 40 03 96
- **FNAIR Délégation Réunion**
M. Hughes HOAREAU: 0692 61 51 27
- **Ligue contre le cancer**
0262 20 12 11
- **RIVES: Association Réunion Immunodéprimé Vivre Écouter**
0262 20 28 56

CULTES

La liste et les coordonnées des représentants des divers cultes sont disponibles auprès de l'équipe soignante de même que les permanences des prêtres.

PROCEDURE D'URGENCE

En cas d'urgence :

Aux heures d'ouverture de votre centre :

contactez la salle de soins qui vous mettra en contact avec le néphrologue de service :

Composez le 0262 48 21 32 CENTRE DELPRA

Composez le 0262 42 43 65 CENTRE JEANNE D'ARC

En dehors des heures d'ouverture de votre centre, si :

vous ne vous sentez pas bien,

vous ne pourrez pas attendre le lever du jour et/ou l'ouverture du service :

Composez le 15

Nos Coordonnées

GROUPE DE SANTE CLINIFUTUR

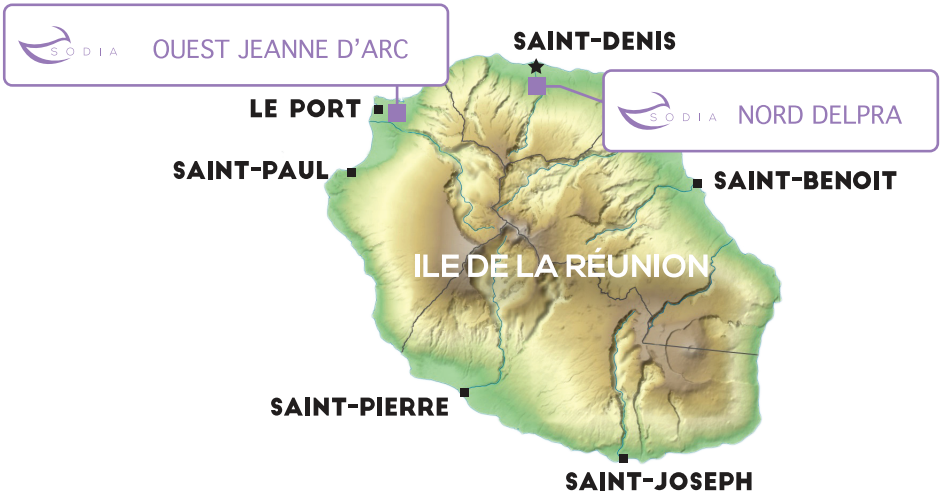

- Clinique Sainte-Clotilde
- Clinique Jeanne d'Arc - Orchidées
- Clinique Saint-Vincent
- Clinique Saint-Joseph
- Clinique de la Paix
- SODIA Société de dialyse
- MAYDIA Centres de dialyse
- Clinique Sainte-Geneviève
- Clinique Sainte-Isabelle

SODIA NORD DELPRA

2 rue de la Clinique
97490 SAINTE CLOTILDE
Secrétariat : 0262 48 21 35
Poste de soins : 0262 48 21 32
Fax: 0262 48 23 88
direction.dialyse@clinifutur.net
Du Lundi au Samedi de 05h30 à 22h30

SODIA OUEST JEANNE D'ARC

16 rue Jules Ferry
97420 LE PORT
Secrétariat : 0262 42 43 66
Poste de soins : 0262 42 43 65
Fax: 0262 42 43 67
direction.dialyse@clinifutur.net
Du Lundi au Samedi de 05h30 à 22h30

la vie nous inspire

© 2016 CLINIFUTUR - Toute reproduction interdite